



**SAINT-AUGUSTIN**  
**DE-DESMAURES**

## **AVIS PUBLIC**

### **PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 2020-620** **À TOUS LES CONTRIBUABLES DE** **LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES**

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 7 avril 2020 a été adopté le règlement suivant :

### **RÈGLEMENT N° 2020-620 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2019-610 SUR LES TAUX DE TAXES, COMPENSATIONS ET DIVERS TARIFS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020**

L'objet de ce règlement vise à modifier les dates de versement des taxes municipales.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible sur le site internet de la Ville ou sur demande à l'adresse courriel [greffe@vsad.ca](mailto:greffe@vsad.ca).

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures,

Ce 11 avril 2020

Le greffier,  
Daniel Martineau, notaire  
[www.VSAD.ca](http://www.VSAD.ca)